

CQP Technicien de maintenance de matériels de manutention/levage

RNCP41687 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	251r, 252r, 255r
Formacode(s)	31624
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'enregistrement	27/11/2025
Date d'échéance	27/11/2030

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Chambres Syndicales Territoriales de la Métallurgie	—	Organiser l'évaluation
MAN-MAT	82502126400015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage intervient généralement sur des matériels de levage de type : ponts roulants, palans, portiques, grues à tours ou de manutention (chariots, nacelles) pour lesquels il réalise les actions destinées à maintenir ou rétablir un matériel dans les conditions de fonctionnement et de sécurité requises.

Les équipements de manutention ou de levages sont soumis à réglementation, de ce fait les actions de maintenance font généralement l'objet de contrat de prestation ou d'intervention entre une entreprise spécialisée et une entreprise possédant des équipements de manutention ou levage ou dans le cadre de contrat de location et de maintenance (spécifiquement pour le matériel de manutention).

Dans ces contextes, les interventions réalisées impliquent une vigilance particulière pour le technicien qui les réalise et sont souvent soumises à des règles strictes de sécurité (travail en hauteur, contexte d'intervention sur site client) et dans ce cadre le technicien de maintenance prend en charge des interventions après avoir posé un diagnostic et pour lesquelles il peut être amené à proposer des solutions de réparation en accord avec sa hiérarchie et en relation avec un chargé d'affaire ou responsable. En accord avec le client, il réalise une réparation jusqu'à remise en service.

Lors des interventions, le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage réalise des essais

fonctionnels et peut être amené à réaliser une mise en service ou remise en service après avoir effectué ou vérifié les paramétrages de l'équipement en présence d'une personne de l'entreprise cliente.

Dans ce cadre, le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage doit posséder ses habilitations et autorisations ou permis nécessaires à son activité.

Ces essais sont accompagnés par exemple de contrôles fonctionnels et réglage d'équipements de sécurité comme par exemple un limiteur de charge présent sur l'équipement.

Il assure également une assistance technique et conseille l'utilisateur dans la mise en œuvre de l'équipement ou pour des possibilités d'amélioration techniques sur l'équipement.

ACTIVITÉS VISÉES

- La mise (ou remise) en service d'un équipement de manutention / levage

Cette activité réglementaire a pour finalité la mise en œuvre d'essais techniques de l'équipement visant à vérifier son niveau de performance ainsi que l'efficacité des organes de sécurité.

- La prise en charge d'une intervention de maintenance sur un équipement de manutention / levage

Sur la base d'un diagnostic qu'il réalise sur l'équipement, le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage définit une proposition technique d'intervention et réalise l'intervention après accord du client et sur la base d'un ordre de travail formulé par son entreprise.

Le technicien de maintenance de matériels de manutention / levage prend en charge l'intervention en termes de préparation, réalisation chez le client jusqu'à la remise en service de l'équipement.

- L'assistance technique dans le cadre d'un contrat de maintenance sur matériel de manutention / levage

Cette activité consiste, sur la base d'un contrat de prestation, à assurer une assistance technique auprès de l'utilisateur (mode opératoire, visite périodique) :

- dans le cadre d'opérations nécessitant une action de sa part en cas de problème technique rencontré,
- ou dans le cadre de conseils qu'il peut formuler en lien avec l'utilisateur du matériel (mode opératoire, méthode d'utilisation)
- ou dans le cadre d'un appui technique lors d'une visite réglementaire en lien avec l'organisme de contrôle et sous l'autorité de son entreprise (interventions mineures sur l'équipement dans le cadre d'actions définies par un contrat et pour lesquelles il dispose de directives).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser les conditions d'exploitation et de maintenance d'un moyen de manutention / levage

Paramétrer un équipement de manutention / levage

Procéder à des essais de mise en service d'un équipement de manutention / levage

Etablir un diagnostic de panne sur un équipement de manutention / levage

Réaliser une proposition technique d'intervention sur un équipement de manutention / levage

Réparer un équipement de manutention / levage (dépose– remplacement – réglage)

Conseiller techniquement un utilisateur

Identifier les pannes pour établir un retour d'expérience

Blocs de compétences

RNCP41687BC01 — Mise (ou remise) en service d'un équipement de manutention / levage

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les conditions d'exploitation et de maintenance d'un moyen de manutention / levage

Paramétrer un équipement de manutention / levage

Procéder à des essais de mise en service d'un équipement de manutention / levage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP41687BC02 — Prise en charge d'une intervention de maintenance sur un équipement de manutention / levage

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir un diagnostic de panne sur un équipement de manutention / levage

Réaliser une proposition technique d'intervention sur

un équipement de manutention / levage

Réparer un équipement de manutention / levage (dépose– remplacement – réglage)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP41687BC03 — Assistance technique dans le cadre d'un contrat de maintenance sur matériel de manutention / levage

LISTE DE COMPÉTENCES

Conseiller techniquement un utilisateur

Identifier les pannes pour établir un retour d'expérience

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Selon les accès et conditions d'interventions, il peut être amené à travailler en hauteur. Pour y accéder il peut emprunter des moyens d'accès fixes avec restriction d'accès (par exemple : crinoline, escaliers) ou en absence de moyens d'accès et selon les conditions ou contextes, il peut avoir recours à l'utilisation d'un moyen mobile (par exemple : nacelle élévatrice, escabeau roulant mobile...) pour lequel il a une autorisation ou habilitation (et dans certains cas un permis de conduite). Dans tous les cas, il doit disposer d'un harnais de sécurité pouvant être accroché à des encrages ou lignes de vies pour pouvoir accéder à des zones non équipées d'accès sécurisés. Il peut être amené également à intervenir dans un contexte de chantier, dans ce cadre, il doit se conformer à des règles de sécurité liées à de la coactivité nécessitant des autorisations d'accès ou de travail. Dans tous les cas il intervient sous l'autorité d'un responsable directe.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien de maintenance de matériels de manutention
- Technicien de maintenance (au sein d'entreprises spécialisées dans le matériel de manutention / Levage)
- Technicien de maintenance ponts et levage
- Technicien de maintenance pont roulant
- Technicien de maintenance en matériels agricoles
- Technicien de maintenance en matériels de chantier et de travaux publics

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En fonction de la zone d'activité ou d'intervention, le technicien de maintenance de matériels de manutention/levage pourra être titulaire de différentes habilitations spécifiques délivrées par le site client, ces habilitations ne sont pas intégrées dans le CQP.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel ou en ayant validé une certification professionnelle de niveau à minima n-1 du cadre national des certifications professionnelles soit après une expérience professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

- D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.
- D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	27/11/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/11/2030
Date de dernière délivrance possible	27/11/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	9	0	100 %	—
2022	2	0	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36302

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36302

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41687/>